

# Rapport de la sous-commission des comptes 2011

Dicastère de Mme Annie Clerc

---

## Composition de la sous-commission

Karim Boukhris (POP) : rapporteur  
Pascal Bühler (PS)  
Florian Robert-Nicoud (UDC)

La sous-commission s'est réunie le mardi 19 mars 2012 en présence de Mme Annie Clerc. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann et MM Favre, Kernen et Laini (420, 430), M. Bédard (314, 318, 550, 551), MM Scheurer et Galvan (301, 311, 315, 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (483) et M. Latrèche (482).

## Écoles – discussion générale

Les comptes financiers sont bien tenus et correspondent au budget établi tant au niveau du personnel que des biens et services.

L'année 2011 marque une étape importante de la transformation structurelle et pédagogique de l'école liée tant à l'introduction d'HarmoS qu'à la régionalisation des structures scolaires. Étant donné la profondeur des changements intervenus, il s'agira désormais de consolider la nouvelle structure mise en place.

Cette réorganisation mieux stabilisée, cela a permis de relancer des projets scolaires de proximité (canapé forestier, camps, divers autres projets d'enseignants). Ceci permettant aux enseignants, parallèlement à leurs activités pédagogiques, d'établir des liens.

La fin de ce chantier doit encore aboutir à la réunion physique des classes en fonction des nouveaux regroupements en cycles scolaires. Ainsi, l'accueil systématique des 4-5 ans se traduira par l'ouverture de classes dans les collèges primaires afin d'y transférer les classes existantes dans différents appartements en ville. Parallèlement et progressivement, les classes de 7<sup>ème</sup> année seront déplacées dans les collèges secondaires.

Ces déplacements font que la direction des écoles porte attention non seulement à l'entretien des bâtiments mais également aux futures évolutions démographiques et pédagogiques. Ainsi, il a été décidé de plancher sur une étude de faisabilité des transformations qui seront éventuellement à envisager. Cette étude est menée avec le soutien d'une architecte et doit tenir compte des évolutions potentielles pour les 20 à 25 ans à venir.

Ceci devrait se traduire par une demande de crédits relatives à l'extension des collèges des Forges, de Numa-Droz et de Bellevue afin que ces collèges puissent accueillir ces classes. Et, d'ici à 2014, une solution transitoire devrait être mise en place en attendant que les locaux nécessaires soient construits.

Le service des écoles, parallèlement à la mise en place du concordat HarmoS et aux transferts de classes, s'est également soucié de l'accueil parascolaire (qui a fait l'objet récemment d'un rapport présenté au CG). Si l'accueil préscolaire peut être jugé suffisant, il n'en va pas de même pour l'ensemble de l'accueil parascolaire qui doit tenir compte d'une difficulté supplémentaire puisqu'il doit être situé près des écoles. Les efforts ont été poursuivis et se poursuivront par la prochaine ouverture d'une structure à Crêt 18. Ce lieu d'accueil bénéficie d'un loyer gratuit sur deux ans supporté par l'entreprise occupant actuellement le bâtiment Fantaisie qui n'entrera en possession de la Ville qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui ne devrait ouvrir ses portes qu'en août de la même année. Cette future structure devrait pallier pour partie le déficit de l'offre d'accueil dans le secteur Sud.

D'un point de vue général, la cheffe du dicastère annonce que le développement des structures d'accueil globales reste une priorité du Conseil communal. Concernant le Foyer de l'écolier, ses activités seront recentrées prioritairement sur l'aide aux devoirs, sans toutefois négliger la qualité de l'encadrement et du climat de travail. Sortant du cadre parascolaire strict, le Foyer de l'écolier pourra bénéficier d'une souplesse d'encadrement que ne lui laisserait pas le cadre exigeant de la nouvelle loi.

### Écoles – discussion par centres

#### **420 – Participation aux institutions parascolaires :**

La charge du compte 3610600 est considérablement plus élevée que celle prévue au budget. Ceci est le produit de plusieurs facteurs. Il y a tout d'abord le choix fait par le Conseil Communal (en prévision du futur plan comptable MCH2) de passer au principe d'échéance. Ceci fait que les montants à verser pour 2010 viennent s'ajouter à ceux estimés pour 2011.

De plus, le nombre de structures subventionnables a augmenté faisant passer le nombre de journées globales de 17'400 en 2010 à 19'000 en 2011.

À cela s'ajoute un transfert de charges de la part du canton sous la forme d'une augmentation des montants journaliers des contributions communales pour les enfants placés en institution spécialisée. Ce transfert de charge peut être évalué grossièrement à CHF 500'000.- par rapport aux comptes 2010

### **430 – École obligatoire :**

Le résultat global de ce centre accuse une charge excédentaire d'environ CHF 180'000.- par rapport au budget. Cela provient premièrement de l'amortissement non prévu de la halle Volta (3311000) ainsi que du transfert du produit de la location de l'immeuble Fantaisie vers les comptes de la gérance communale (4276000). Sans ces deux éléments, le résultat global eut été meilleur que prévu.

L'intégration de l'école secondaire des Ponts-de-Martel en août 2010 produit des charges annuelles supplémentaires d'environ CHF 1'500'000.- qui influencent l'ensemble des comptes de ce centre. Ces coûts étant ensuite remboursés par les contributions des communes (4521000), on peut affirmer que la régionalisation de l'école n'induit pas de surcoût à la Ville.

### *Service de la jeunesse – discussion générale*

Ce service a également connu une profonde réorganisation depuis juillet 2011 avec son rattachement au dicastère de Mme Clerc et avec la création du secteur de l'accueil extrafamilial. Le service de la jeunesse était déjà en charge de l'accueil parascolaire au sens de la loi avec 3 structures d'accueil global. La petite enfance et les structures privées subventionnées étaient rattachées au Service communal de l'action sociale. La prise en charge par le Foyer de l'Écolier des enfants était jusqu'alors du ressort du SCAS et en partie du service de la jeunesse pour la participation du Foyer aux accueils dans les structures globales.<sup>1</sup>

Cela s'est traduit par un fort mouvement d'accueil des nouveaux collaborateurs au sein de ce service et notamment ceux travaillant dans le secteur de la petite enfance.

---

<sup>1</sup> Ce secteur faisant partie du SCAS jusqu'à cette période, une partie des commentaires y relatifs sont répartis entre ces deux services en évitant les doublons.

Un pareil mouvement de personnel n'est pas anodin mais cela se déroule bien et il reste encore à stabiliser cette refonte organisationnelle. Le service réorganisé peut compter sur 2.9 EPT de postes administratifs supplémentaires ou transférés

Le service de la jeunesse occupe actuellement une centaine de personnes âgées de 17 à 80 ans à des taux très variables. Par ailleurs, les salaires des aides (personnes ne travaillant qu'occasionnellement) ont été mensualisés afin d'éviter une trop grande variation de revenu et leur manque de couverture sociale.

La mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012) est compliquée par le fait que le règlement d'application ne date que de décembre 2011 et que le logiciel informatique n'est pas encore opérationnel.

La structure de l'accueil extrafamilial a profondément changé mais l'encadrement pédagogique n'a, quant à lui, pas été affecté par cette évolution. Par ailleurs, le service de la jeunesse se veut partenaire des crèches subventionnées et pas seulement pourvoyeur de fonds.

Le service est composé de trois piliers permettant la mise en place d'une politique de la jeunesse : les projets, le secteur d'animation socioculturelle et l'accueil extrafamilial.

### Service de la jeunesse – discussion par centres

#### **550 – Service de la jeunesse**

Il est tout d'abord rappelé que si le service d'animation est prioritairement actif auprès des enfants et des jeunes il est également actif dans des projets intergénérationnels. Ainsi, la campagne « Cendriers portables », touchant toute la population a été un tel succès qu'il a fallu recourir à un crédit spécial afin de répondre à la demande (3187700).

Le compte 3174200 comprend les camps de vacances préexistants mais aussi, depuis 2011, des centres aérés en été pour les plus petits. Ceci répondant à une demande d'activités journalières où les enfants peuvent retourner à leur domicile pour passer la nuit. Ces centres aérés seront remis en route pour Pâques. Les centres aérés sont facturés CHF 25.- par jour, CHF 60.- pour 3 jours et CHF 110.- pour l'ensemble de la semaine, indépendamment du revenu des parents.

### **551 – Accueil parascolaire**

Dans le cadre des subventions accordées aux structures d'accueil privées, il est porté une attention particulière au nombre de personnes formées. Par ailleurs le nombre de journées ouvertes en continu devra passer dès que possible de 195 jours à 225 jours avec le maintien de structures ouvertes durant les vacances d'automne, de Pâques et du 1<sup>er</sup> mars, ainsi que deux semaines en été.

### **314 – Crèche Chat Telot et 318 – Ferme Gallet**

L'ensemble des charges de ces deux centres ne sont plus compensées par un transfert du centre 321 - Participation aux institutions sociales sous la forme d'une subvention communale (314/318 4621000).

Il a fallu trouver un nouveau prestataire à même de fournir l'ensemble des repas et collations dans le respect des normes en vigueur. L'entreprise mandatée produit ces repas actuellement à Blaise-Cendrars mais prévoit peut-être de déménager. Cette prise en charge globale de l'alimentation s'est traduite par une augmentation de charge dans les comptes 314/318 3136000.

En ce qui concerne le taux d'occupation de ces crèches, celui de la Ferme Gallet a souffert d'un démarrage plus lent que prévu mais Chat Telot connaît un taux d'occupation maximal des 60 places disponibles, ce qui s'est logiquement traduit par une hausse de la contribution des parents (314 4361100).

### **Service de l'action sociale – discussion générale**

Ici également, le service subit quelques mutations puisque que M. Bossy, administrateur, responsable du secteur para-social, a pris sa retraite en août 2011. Il a été remplacé par M. Tony Galvan depuis février 2012. Ce report de l'engagement d'un nouveau directeur administratif ne correspond pas à un délai de carence mais est dû à la nécessité de repenser la définition, la structure et l'organisation du poste.

De plus, le chef de service actuel, M. Scheurer, devait également prendre sa retraite en juin 2011. Celle-ci a été repoussée d'une année et demie afin qu'il puisse suivre et accompagner les transformations que connaît et que va connaître ce service.

En 2011, ce service s'est attelé au lancement du projet de réinsertion en collaboration avec Job Service.

## Service de l'action sociale – discussion par centres

### **301 – Office d'aide sociale**

L'introduction de la nouvelle LACI s'est traduite par la création de 1,4 poste supplémentaire d'assistants sociaux, notamment par augmentation du taux d'activité de certains collaborateurs. En effet, il n'est à l'heure actuelle pas possible d'engager de nouvelles personnes à cause du manque de place dans les locaux. D'ailleurs, les transformations du bâtiment de Collège 9 seront effectuées de 2012 à 2014, pour que l'immeuble puisse accueillir l'ensemble des collaborateurs qui intégreront les futurs GSR - guichets sociaux régionaux dont la création est reportée par le canton à 2014.

Suite à l'adoption de la nouvelle LACI, les services sociaux de la Ville ont également pris soin de répondre aux questions que les personnes pouvaient avoir quant à leur avenir pour ce qui touche notamment les subsides pour les primes d'assurance maladie ou l'adaptation des tranches d'impôts.

Du point de vue de l'organisation du service, l'accent a été mis sur l'allègement de la charge administrative des assistants sociaux afin que ceux-ci puissent se concentrer sur leur tâche première. Cela a d'ailleurs permis de générer des économies par la concentration de certaines activités (déclarations d'impôts, correspondance,...) vers des collaborateurs du secteur administratif qui, de fait, se sont en partie spécialisés dans des tâches particulières.

Le chef de service remarque que les décisions de soutien (financier ou autre) sont supervisées par les services cantonaux et qu'à l'heure actuelle, aucune des décisions prises par la Ville n'a été invalidée par le canton. Ainsi, il serait faux de croire que la Ville pêche par laxisme.

En ce qui concerne les travailleurs pauvres, il n'est pour l'heure pas possible de savoir quels montants sont alloués par la Ville pour leur soutien.

### **315 – Maison de retraite**

Mise en parallèle, l'évolution des comptes 3141900 et 3147000 pouvait laisser entendre un faible taux d'occupation des appartements. Cela était vrai tant que les studios (nombreux au départ) n'avaient pu être réunis pour former des 2 pièces. Ceci étant fait malgré certaines difficultés, il en résulte que le taux d'occupation des lieux est tout à fait satisfaisant.

Par ailleurs et afin d'augmenter l'offre. Le SCAS loue 4 appartements auprès de la gérance dans l'immeuble Agassiz 8 pour être sous-loués à des personnes âgées.

La hausse du compte 3016100 est doublement compensée par la baisse du 3191000. Ces mouvements proviennent du fait qu'auparavant l'organisation de repas communautaires au sein de la maison de retraite était prise en charge par NOMAD. Cette structure ayant renoncé à organiser ces repas, ceux-ci ont été repris par le concierge ; ses heures étant comptabilisées comme heures supplémentaires (avec l'accord des ressources humaines). Il est aidé par une classe d'élèves de terminale.

### **321 – Participation aux institutions sociales**

Le centre 3654900 a augmenté par rapport aux comptes 2010 du fait du mandat confié à Job service en 2011.

Pour ce qui est du poste 3654600, l'ensemble des ressources budgétées n'a pas été utilisé par l'absence, heureuse, de grandes catastrophes. De plus, il est prévu, d'une part, de recentrer les montants alloués à l'aide humanitaire sur des projets émanant de Chaux-de-fonniers qui ne sont pas forcément liés à de grosses structures et, d'autre part, de s'approcher de Latitude 21 afin de concentrer les efforts sur un ou deux projets d'envergure.

Il est à signaler que l'allocation communale contenue au compte 3661700 devrait s'achever en 2013 selon la dernière décision du Conseil Général.

### **Centre d'orthophonie**

L'orthophonie constitue actuellement un dossier ouvert au niveau cantonal à propos de la prise en charge des coûts et du grand nombre de structures privées ouvertes dans le canton en sus des centres d'orthophonie des villes. Au niveau cantonal, on constate une forte hausse des coûts alors que ceux-ci sont plutôt bien contenus dans les centres. Il s'agit maintenant d'évaluer les prestations fournies par chaque partenaire afin de pouvoir établir la répartition de la prise en charge par les communes et le canton.

Étant donné que la hausse du nombre d'orthophonistes tend à augmenter le nombre des prestations, le Conseil d'État est intervenu en établissant un moratoire de deux ans sur l'installation de nouveaux pratiquants.

Le poste 4347200 contient les montants facturés aux familles en cas d'absence non annoncée à un rendez-vous. Cette pratique avait été instaurée dans le but de faire diminuer le nombre de ces absences et d'impliquer les parents dans le traitement de leur enfant. Les montants ainsi facturés sont passés de CHF 5'200.- pour 2010 à CHF 9'800.- en 9 mois en 2011 alors même que le nombre de rendez-vous manqués sans excuses s'est proportionnellement réduit. Mais il s'agit là d'un relatif constat d'échec de la mesure puisque dans certains cas les absences (et les factures) s'accumulent au détriment du traitement de l'enfant. Le service va se pencher sur les moyens à mettre en oeuvre pour que les enfants de familles socialement défavorisées puissent être mieux suivis.

D'un point de vue technique, l'adaptation d'un logiciel en 2012 permettra de supprimer deux étapes dans le traitement des dossiers des patients et donc de faciliter le travail des orthophonistes. Le nombre de dossiers est d'environ 670 pour 4'600 enfants scolarisés.

### Centre de santé scolaire

Le centre de santé scolaire s'oriente vers des tâches plus globales et parle volontiers de santé communautaire. Ainsi, le développement d'un projet hygiène relatif aux carences de propreté chez certains élèves, cherchera à atteindre, avec la collaboration des infirmières et des enseignants, les adultes et enfants. Pour ce faire, il est prévu de réaliser et de diffuser 10 spots de sensibilisation réalisés par des élèves de l'école d'art.

L'organisation de la vaccination des enfants reste un élément central du service, même si le nombre de vaccinations baisse, ceci grâce au bon suivi des plans de vaccination par les pédiatres. Il faut préciser que le forfait de CHF 10.- (HPV) offert aux médecins par acte vaccinateur fait que ceux-ci le font plus par conscience sociale que par rentabilité. En cas de refus d'une vaccination par la famille, le service ne dispose d'aucun moyen d'intervention (à l'exception de la diphtérie dont la vaccination est obligatoire).

Le centre de santé scolaire s'est investi dans l'organisation du colloque "Ville santé OMS" en février dernier et qui portait sur le thème de l'intergénérationnel. Ce colloque a été mis sur pied avec l'aide du service de la jeunesse sans ressources supplémentaires. Il a accueilli 80 personnes pendant 3 jours.

Les dons comptabilisés au poste 4691200 "Courir pour une bonne cause" ont été affectés à l'achat d'un dictionnaire électronique pour les enfants dyslexiques.

Le programme de prévention de l'obésité (3189350) n'a pu être pleinement réalisé à cause du caractère contraignant de celui-ci. Ces difficultés se retrouvent partout, sans compter le fait qu'il ne correspond pas forcément aux besoins de toutes les familles chez qui des problèmes d'obésité sont observés.

### Conclusion

Par ailleurs, la sous-commission remercie l'ensemble des personnes qui sont venues présenter leur service pour leur engagement et la présentation claire de leur activité.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement pour notre collectivité.

Le rapporteur  
Karim Boukhris